

choses en ce domaine vital au cours des mois et des années à venir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai vu des occasions, croyez-le ou non, où la Chambre a passé beaucoup de temps sur quelque chose qui n'était réellement pas très important. Cet après-midi, j'ai l'impression que c'est l'inverse. Nous sommes disposés à adopter, dans des délais assez brefs une mesure qui est très importante.

Bien que cette motion telle qu'elle a été lue par l'Orateur prévoyait le renvoi du bill après deuxième lecture au comité permanent concerné, lorsque le moment sera venu, monsieur l'Orateur, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre à la renvoyer au comité plénier pour que nous puissions acheminer ce bill par toutes ses étapes aujourd'hui même.

Le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a dit aujourd'hui, comme à bien d'autres reprises, que l'un des très graves problèmes qui se posent dans le monde de nos jours, c'est de trouver une solution aux accidents de la route. J'ai l'impression que le court débat de cet après-midi fait suite, en quelque sorte, à un débat plus important qui a eu lieu il y a une semaine à l'occasion d'une motion d'initiative parlementaire présentée par le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan). A cette occasion, nous avons entendu beaucoup de discours très intéressants et constructifs. Je mentionnerai entre autres les discours du député de Lincoln (M. Andres) qui, chiffres à l'appui, nous a montré que toute mesure concernant la sécurité automobile était extrêmement importante. Il y a eu aussi l'intervention du député de Bruce-Grey (M. Douglas), celle du député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) et celle du député de Halton (M. Philbrook). Cet après-midi, d'une certaine manière tout au moins, nous donnons suite aux instances entendues vendredi dernier.

Le député de Brome-Missisquoi a rappelé que trois éléments entrent en ligne de compte dans l'utilisation d'une automobile—le véhicule lui-même, la route et le conducteur. Ce qui nous concerne cet après-midi, c'est le véhicule. Heureusement, le ministre a pu confirmer que les divers échelons de gouvernement collaborent entre eux. Nous en concluons que les gouvernements provinciaux sont disposés à accepter les modifications à la loi que nous étudions cet après-midi.

● (1520)

Nous nous réjouissons du relèvement des normes et de la sévérité accrue avec laquelle on les fait respecter, et je me joins au député de Brome-Missisquoi pour exprimer l'espoir que les dispositions concernant le rappel des véhicules et d'autres mesures contenues dans le bill seront vraiment appliquées.

Comme je l'ai déjà dit, la question est extrêmement importante, mais il est inutile d'insister parce que tout le monde s'en rend compte, et nous sommes heureux d'appuyer ce bill.

J'ai simplement un autre mot à ajouter. Il vaut la peine de rappeler à ce sujet l'excellent débat que nous avons eu il y a

Sécurité des véhicules automobiles

une semaine aujourd'hui sur la motion du député de Hamilton-Wentworth, au cours duquel on a signalé à plusieurs reprises que l'alcool et l'essence ne vont pas ensemble. J'espère que le ministre des Transports (M. Lang) appuiera la campagne que mène à ce propos le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

C'est une mesure importante que nous étudions cet après-midi. Nous sommes prêts à lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture avant 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour modifier la motion de façon à renvoyer le bill au comité plénier.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion du ministre des Transports (M. Lang) vise à renvoyer le bill au comité plénier. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Ethier.)

Sur l'article 1.

M. Towers: Monsieur le président, je n'ai pas participé au débat sur ce bill en deuxième lecture, parce que je savais que la Chambre allait se constituer en comité plénier et que j'aurais alors l'occasion de faire certaines remarques au nom de mes collègues les députés de Pembina et de Vegreville, ce dernier ayant eu des discussions avec le ministre au sujet de ce bill.

De façon générale, nous sommes d'accord sur ce que le gouvernement voudrait faire grâce au bill. Néanmoins, il y a quelques petits détails sur lesquels nous voudrions obtenir des réponses, et je crois savoir que le député de Vegreville, qui ne pouvait pas assister au débat cet après-midi, en a discuté avec le ministre des Transports.

Si j'ai bien compris, le ministre serait prêt à accepter un amendement à l'article 1(2) qui viserait à exclure les tracteurs agricoles de la mesure. Ceux d'entre nous qui connaissent bien le secteur agricole, nous nous préoccupons de ce que l'article mentionne les tracteurs agricoles et qu'on ait inclus la définition de la fabrication en ce qui concerne les tracteurs agricoles. Mes collègues et moi-même sommes d'avis que si un agriculteur améliore une machine d'une façon quelconque, il peut être considéré comme un fabricant aux termes de la mesure. Autrement dit, s'il installe un abri sur son tracteur, s'il change l'abri ou s'il fait toute autre chose du genre, il sera considéré comme un fabricant et sera responsable dans le cas d'un accident en vertu de la définition contenue dans le bill.